REÇU EN PREFECTURE
le 11/03/2019
Application agréée E-legalite.com
70_DE-026-200059368-20190306-2019_03_04-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

6 MARS 2019

N° 2019-03-04

L'an deux mille dix-neuf, le six mars à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 8
Total (mini 19) : 26

Quorum atteint

Délégués présents(es)

1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)
Claude AURIAS

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)
Jacqueline BOUYAC

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 2 voix)
Corinne MOULIN

12 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)
Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :
Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Ghislaine SAVIN à Corinne MOULIN, Sébastien BERNARD à Éric RICHARD, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

Délégués excusés
Pierre-Yves BOCHATON, Henriette MARTINEZ

Invités présents
Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Invités excusés
Evelyne GAUTHIER

****

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/03/2019
Application agréée E-legalite.com
70_DE-026-200059368-20190306-2019_03_04-

Objet : Reprise de Subventions accordées à des tiers en 2017 et 2018

Le Président rappelle aux membres du bureau que par délibérations, les subventions suivantes avaient été attribuées en 2017 et 2018 :

Agribiodrôme - Développement territorial de la filière cameline en Baronnies provençales – année 1 et 2 : délibérations 2017-08-05 du 04/09/2017 et 2018-06-09 du 30/05/2018 – 1 926.80 € maximum attribués. Le montant définitif correspondant à 16% du montant Leader qui sera effectivement versé à Agribiodrôme.

ADEM - Améliorer les conséquences directes et indirectes de la prédation à l'échelle de l'exploitation agricole et du territoire : délibération 2018-09-03 du 24/10/2018 – 2 000 € attribués.

Association Fruits anciens de l'Orpierrois – Marché aux fruits anciens d'Orpierre : délibération 2018-03-05 du 22/03/2018 – 1 500 € attribués.

Office de tourisme des Baronnies en Drôme provençale – Journées bien-être au naturel : 2018-03-01 du 22/03/2018 – 1 000 € attribués.

Les bénéficiaires n'ayant pas envoyé les pièces nécessaires au paiement, ces subventions n'ont pu être mandatées en 2017 et 2018 ; il y a donc lieu de délibérer pour en réinscrire les montants au budget 2019.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :

Montant	Destinataire	Affectation comptable
2 000.00 €	Association Départementale d'Economie Montagnarde (26)	6745
1 500.00 €	Association Fruits anciens de l'Orpierrois	6745
1 000.00 €	Office de tourisme des Baronnies en Drôme provençale	6745
1 926.80 €	Agribiodrôme	6745

- **Dit** qu'une convention sera signée avec Agribiodrôme, le versement de la subvention étant conditionné au versement Leader.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2019.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Claude AURIAS

45 chemin des randonneurs ✶ 26510 ✶ Sahune ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ Fax : 04 75 26 79 09 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr